



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2021

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION N° 080 - 12- 2021 - Direction Générale Adjointe Cohésion Sociale

Direction Politique de la Ville

AVENANT ACCORD-CADRE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

(La Commission Réussite Educative, Animation Globale, Culture a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents)

Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le

22 DEC. 2021

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 26 Novembre 2021.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de **39**,

Présents 29

Représentés 04

Excusés 0

Absents 6

Total des votes 33

Le Maire

P. SELLY

L'An Deux Mille Vingt et Un, le samedi 4 décembre à 9 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA - Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL - Valentine SERRANO - Bruno ROBERT - Anne CHANE KAYE BONE - Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Jean François CATAN - Sylvie PAYET - Eric NIOBE - Monique MARIMOUTOU TACOUN - Patrice BOULEVART - Sarah SALAH - ALY - Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA - Vincent TERGEMINA - Charles André SAINT PIERRE - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Angélique PEDRE - Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jack TAVEL - Noëlle CHANE FAN - Fabienne BORNEO - Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE - Valérie DIJOUX

ONT DONNE PROCURATION : Eric CARITCHY à Monique MARIMOUTOU TACOUN - Marie Sabine SAUTRON à Sarah SALAH - ALY - Christelle HOAREAU à Marie Michèle MARIAYE - Patrick DALLEAU à Valérie DIJOUX

ABSENT EXCUSE :

ABSENTS : Anrifadjati TOILIBOU - Daniel SANDANON - Alicia HAYANO - Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER - Hans DIJOUX -

Secrétaire de séance

Angélique PEDRE

Le Président informe l'Assemblée que depuis le 1^{er} Janvier 2020, la CTG socle constitue l'unique contrat d'engagement entre la collectivité et la CAF. Ce cadre politique de référence intègre l'ensemble des ressources mises à disposition d'un territoire pour le déploiement de la politique de la branche Famille. Par conséquent, elle remplace progressivement le Contrat Enfance Jeunesse, par l'intégration d'un dispositif appelé « Bonus Territoire ».

Le Bonus Territoire constitue le nouveau mode de financement qui s'applique aux équipements enfance et jeunesse de la commune. Du fait de la dénonciation du CEJ par la Commune et des impacts de la crise sanitaire, la base de calcul retenue pour le Bonus territoire est celle de l'année 2019. Celle-ci s'avère favorable à la Commune avec un gain estimé à 32 032.40€ sur le volet enfance.

Afin de finaliser l'ensemble du processus, il convient de signer l'avenant à l'accord-cadre de la Convention Territoriale Globale (annexe 1).

Le Président propose donc à l'Assemblée de l'autoriser :

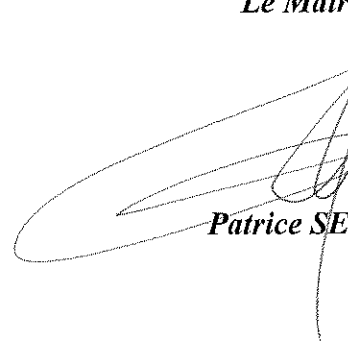
- à signer l'avenant à la CTG, permettant de rattacher le Bonus Territoire à la convention,
- de réaliser les démarches administratives et budgétaires nécessaires pour concrétiser cet accord.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

Le Maire,


Patrice SELLY

